



Direction générale des services  
EG/AG/VD 2017 -

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PAUL, premier adjoint (*séance ouverte à 20 heures*).

**Présents : J.-B. PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, J. ROSSI, LE GOFF, P. QUÉRO, M. GUILLOT, L. LELEU, F. GOUPIL, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, C. GORLIER, M. BOURDIER, C. CONTAMIN.**

<b>Absents représentés :</b>	<b>E. GRILLON</b>	<b>procuration à</b>	<b>J.-B. PAUL</b>
	<b>M. LE CLECH</b>		<b>J. PINTO</b>
	<b>R. SENNEDOT</b>		<b>M. PARMENT</b>
	<b>A. MARQUET</b>		<b>P. DOUWES</b>
	<b>C. SILVA</b>		<b>L. LELEU</b>
	<b>V. BAYOUT</b>		<b>C. GORLIER</b>
	<b>M. MOREAU</b>		<b>M. BOURDIER</b>

**Absents excusés : M. MOREIRO, C. TIPHINEAUD**

**Secrétaire de séance : P. ROUYER** est désigné, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Les procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des 30 juin et 11 juillet 2017 sont adoptés, à **L'UNANIMITÉ**, sous réserve de modification de la remarque faite par Madame Corinne GORLIER qui souhaite que soit précisé la raison de l'abstention de l'opposition concernant la délibération n°9 du Conseil municipal du 30 juin « fixation des tarifs du service à la population, des redevances d'occupation du domaine public et des refacturations pour l'année scolaire 2017-2018 ». Elle souhaite que les tarifs ne fassent pas l'objet d'une délibération unique pour les prochaines fois, afin de permettre un vote différencié selon le cas (tarifs aux familles, tarifs culturels, refacturation...).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 30 juin 2017 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Arrivée de Madame Martine LEGOFF à 20 heures 20.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**1-APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

**APPROUVE à L'UNANIMITÉ**, le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté. **DIT** que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet d'une communication adaptée par le biais du D.I.C.R.I.M. distribué à tous les habitants. **DIT** qu'une copie du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de- Marne. **PRÉCISE** que, conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

**2-MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)**

**APPROUVE à L'UNANIMITÉ** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS), votés par le Comité Syndicat en date du 6 juillet 2017.

### **3-AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE ORLY-CHOISY-VILLENEUVE-LE-ROI-ABLON-SUR-SEINE (MLOCVA) - ANNÉE 2017**

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ** l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017 avec la Mission locale Orly-Choisy-Villeneuve-le-Roi-Ablon-sur-Seine, pour les missions suivantes :

- Fonctionnement des missions d'accueil, information, orientation et d'accompagnement des jeunes pour l'insertion sociale et professionnelle pour un montant de **6 365 €**
- Fonctionnement du Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes pour un montant de **535 €**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017 avec la mission locale Orly-Choisy-Villeneuve-le-Roi-Ablon-sur-seine. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011 charges générales, article 6281 « concours divers » du budget communal.

### **4-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE À L'OURAGAN IRMA**

**AUTORISE À L'UNANIMITÉ** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant **1 000 €**, afin de contribuer à secourir les victimes de l'ouragan Irma.

**DIT** que la participation financière de la commune se répartira de la façon suivante :

- **500 €** de contribution à la Croix Rouge (opération « Croix rouge Française – urgence Caraïbes »)
- **500 €** de participation à la Protection Civile (opération « Protection Civile Urgence IRMA »)

**PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2017. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

### **5-PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FOURRIÈRE POUR CAUSE DE MANQUE D'INFORMATION « TOUR DE FRANCE »**

**AUTORISE À L'UNANIMITÉ** la prise en charge financière des frais de fourrière en date du 23 juillet 2017 situé rue du Bac à Ablon-sur-Seine. **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 011 du budget primitif de l'exercice 2017. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

### **6-DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le projet de rénovation thermique et de développement des modes de déplacements non polluant, avec le plan de financement prévisionnel des deux opérations suivantes :

**RÉNOVATION THERMIQUE** : Remplacement de la chaufferie à gaz de l'hôtel de ville et changement des menuiseries extérieures pour un montant HT de **53 352,83€**

**DÉVELOPPEMENT DES MODES DE DÉPLACEMENTS NON POLLUANT** : Acquisition de véhicules électriques ou Hybrides pour un montant HT de **19 750,00€**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole du Grand Paris. **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

### **7-FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (FCCT) DÉFINITIFS 2016 DE LA COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE**

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2016 de la commune d'Ablon-sur-Seine à 91 841,11 €. **DIT** que le différentiel entre le FCCT provisoire 2016 et le FCCT définitif 2016 de - 5 159,40 € sera intégré dans le calcul du FCCT prévisionnel 2017. **PRÉCISE** que les crédits liés au FCCT définitif 2016, sont prévus au chapitre 65 du budget 2017 de la commune. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

### **8-FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (FCCT) PROVISOIRES 2017 DE LA COMMUNE D'ABLON-SUR-SEINE**

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales provisoire 2017 de la commune d'Ablon-sur-Seine à 95 188 €. **PRÉCISE** que les crédits liés au FCCT provisoire 2017, sont prévus au chapitre 65 du budget 2017 de la commune. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

## 9-ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU SERVICE ENTRETIEN-RESTAURATION

**DÉCIDE à L'UNANIMITÉ** d'adopter pour le Service Entretien / restauration les cycles de travail suivants :

Personnel de la Cuisine centrale et des écoles/Pasteur :

- 38 heures hebdomadaires sur 5 jours en semaine scolaire et
- 31 heures hebdomadaires sur 5 jours en période de vacances scolaires ;

Avec 8 jours de RTT dans l'année à prendre durant la période des vacances scolaires (dont un jour à déduire au titre de la journée de solidarité)

Personnel d'entretien des écoles Pierre et Marie Curie, et Antoine de Saint-Exupéry :

- 37 heures hebdomadaires sur 4 jours en période scolaire et
- 33 heures hebdomadaires sur 5 jours en période de vacances scolaires ;

Avec 6 jours de RTT dans l'année à prendre durant la période des vacances scolaires (dont un jour à déduire au titre de la journée de solidarité)

**INDIQUE** que cette modification entrera en application le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## 10-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**ADOpte à L'UNANIMITÉ** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, la modification du tableau des emplois tel que suit :

Filière administrative : Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste de rédacteur

Filière technique : Transformation d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe en un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

Filière animation : Transformation de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 29 heures hebdomadaires en deux postes d'adjoint d'animation à temps complet

**ARRÊTE** le nombre de postes figurant au tableau des effectifs permanents à 104 postes.

## 11-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PLAN DE RÉNOVATION ÉQUIPEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

**APPROUVE à L'UNANIMITÉ** le projet de convention N°201700255 d'objectifs et de financement relatif à la rénovation d'équipement d'accueil de jeunes enfants pour la structure Multi Accueil « les Bout'choux » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ladite convention et tout avenant pouvant intervenir. **DIT** que le plan de financement prévisionnel est fixé à ce jour, comme suit :

	Dépenses	Recettes	
Aménagement de la zone d'entrée	1 670 €	9 136 €	Subvention Caf « Plan de rénovation »
Création et aménagement d'une zone de stockage extérieure et intérieure	2 500 €	4 568 €	Reste à financer
Sécurisation entrée du site et installation d'un Visiophone	7 500 €		
Total (HT)	13 704 €	13 704 €	

**DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au Budget de la ville. **PRÉCISE** que la convention est signée pour une durée de 10 ans, qui court à partir de la date de paiement du solde du paiement par la Caisse d'Allocations Familiales de la subvention PRE dans le cadre du présent projet.

## 12-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) EXTRASCOLAIRE MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE (CAF)

**APPROUVE à L'UNANIMITÉ** le projet de convention N°201700065 d'objectifs et de financement relatif à la prestation de service d'accueil de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires pour l'accueil extrascolaire à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, ladite convention.



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant relatif à cette convention en cas de modification des rythmes scolaires. **PRÉCISE** que la convention est signée pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020.

**13-MODIFICATOIN DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

**ADOpte par 22 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS** (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU) le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants.

**DIT** que le règlement intérieur sera applicable dès son approbation. **DIT** que le règlement intérieur sera remis à chaque élu du Conseil Municipal des Enfants.

**14-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL « LES BORDS DE SCÈNES »**

**DÉCIDE par 25 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (P. DOUWES, M. LE CLECH) d'accorder une subvention de **33 000 €** à l'association l'Établissement Public Industriel et Commercial « Les Bords de Scènes ». **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6574 du budget communal.

**15-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « EPIC GAZ'ELLES »**

**DÉCIDE à L'UNANIMITÉ** d'accorder une subvention exceptionnelle de **500 €** à l'association EPIC Gaz'elles. **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6574 du budget communal.

**16-CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LE LYCÉE PRIVÉ L'ÉCOLE HEUREUSE - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

**DÉCIDE à L'UNANIMITÉ** de mettre à la disposition du lycée privé L'ÉCOLE HEUREUSE, les installations sportives municipales (gymnase Pierre Pouget ou terrains de foot stabilisés en fonction de la demande) pour la pratique d'activités physiques et sportives, pour l'année scolaire 2017-2018, chaque **mardi, jeudi et vendredi de 12 heures à 13 heures**, pendant les périodes scolaires, à l'exclusion des vacances scolaires. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année scolaire en cours. **FIXE** le montant de la location des installations sportives sur la base d'un taux horaire, revalorisé de 1 % par rapport à 2016-2017, est établi à **17,65 €** de l'heure.

**17-RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE**

**PREND ACTE** des rapports annuels d'activité 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, présentés par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), VEOLIA Eau d'Ile-de-France et l'Agence Régionale de Santé.

**18-RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 : Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (S.M.O.Y.S.)**

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité de l'exercice 2016, présenté par le **Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (S.M.O.Y.S.)**.

La séance est levée à 21 heures 35.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 22 septembre 2017.

Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine



*[Handwritten signature of Eric Grillon]*